

Conseil du 13 AVRIL 2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que :

- le compte administratif commune 2016 se clôture avec un excédent de fonctionnement de **124 418,65 €**, un déficit d'investissement de **69 548,06 €**, l'état des restes à réaliser est de **42 344,82 €** en dépenses d'investissement **et 113 371,50 €** en recettes d'investissement.

M. le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncé.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

-Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **124 418,65 €**.

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **271 034,97 €** en report à nouveau (002).

APPROBATION CA LOTISSEMENT ET COMPTE DE GESTION 2016

- +16 075,51 € en investissement
- - 0,38 € en fonctionnement

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS :

M. le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2015 et qu'il n'y a plus aucune activité depuis cette date. Il explique qu'il convient maintenant de valider le compte de gestion qui vaut donc compte de dissolution.

BP COMMUNE

INVESTISSEMENT DEPENSES : 533 302,90 € FONCTIONNEMENT DEPENSES : 490 413,97 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 533 302,90 € FONCTIONNEMENT RECETTES : 490 413,97 €

VOTE DES TAUX

15,68% pour la taxe d'habitation
9,34% pour la taxe foncière (bâti)
40,48 % pour la taxe foncière (non bâti)

BP LOTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES : 32 156,02 € FONCTIONNEMENT DEPENSES : 34 238,91 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 32 156,02 € FONCTIONNEMENT RECETTES : 36 139,97 €

INDEMNITES ELUS

M. le Maire rappelle que lors de la délibération du 10 avril 2014 les indemnités du Maire et des élus avaient été adoptés sur l'indice brut terminal de la fonction publique qui était de 1015. Il précise que cet indice terminal de 1015 est passé à 1022 le 1^{er} janvier 2017 et augmentera de nouveau le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités comme suit :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 4.125% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Et inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

SE61

M. Stanislas BISSON ne prend pas part au vote.

Approbation des nouveaux statuts du TE61 (exSE61) et adhésion pour bénéficier des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public

MODIFICATION DE POSTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent administratif actuellement en poste peut bénéficier de l'avancement de grade à l'ancienneté et propose la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe créé le 1^{er} août 2016 pour le remplacer par un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 19 heures par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Élections présidentielles : tenue bureau de vote (8h/19h)

Demande de création d'un terrain de pétanque au niveau du terrain de foot. Plusieurs idées sont proposées.

Pose de prise(s) de courant au terrain de foot afin de pourvoir aux différentes animations notamment lors de la fête communale.

Site internet de la commune : 3 250 visites en un an